



Une vingtaine de bénévoles se sont réunis lundi 11 octobre dernier, par une belle journée ensoleillée, pour vendanger le pinot noir de la vigne communale.

La récolte 2021 a été satisfaisante, malgré les conditions météo défavorables de cette année et les maladies.

Un grand merci à nos employés communaux pour leurs bons soins apportés à la vigne tout au long de l'année et à tous ces bénévoles pour leur aide précieuse et leur bonne humeur !

A votre bonne SANTÉ !

### Sommaire :

- Conseil communal
- Déchetterie
- Taxes communales
- Patrouilleurs scolaires
- Gendarmerie – synthèse 2020
- Agence d'assurances sociales
- Recrutement des pompiers
- Travaux des falaises
- Certificat COVID - Location de salles
- Transports de la Croix-Rouge
- Vente de vin
- Nouveaux collaborateurs
- Fenêtres de l'Avent
- Commande de sapins de Noël
- 90 ans de M. Olivier Zurbuchen

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal, lors de la séance du 8 septembre 2021, a pris les décisions suivantes :

- d'adopter les préavis statutaires pour la législature 2021 – 2026 ;
- d'adopter le règlement des vacances et remboursement de frais des autorités communales ;
- d'accepter la modification de l'article 40 du Règlement du personnel communal d'Eclépens.

Nous vous informons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : [www.eclepens.ch](http://www.eclepens.ch).

## DÉCHETTERIE

Du nouveau à la déchetterie ! Dès à présent, la structure communale est en mesure de récolter :

- les piles en lithium (Tonneau noir) Les piles usagées sont composées en grande partie de matériaux recyclables. Lorsque les piles sont recyclées, les matières recyclables peuvent être récupérées. Parallèlement, ceci permet de protéger l'environnement contre les métaux lourds.
- les vieux vélos
- les vieilles trottinettes



### DÉCHETTERIE

#### Horaires d'ouverture

Lundi	07h30 à 09h00
Mercredi	16h00 à 18h00
Samedi	08h30 à 11h30

Employés communaux :

079 219 32 09

Etienne Morier-Genoud :

079 254 07 83

Pour rappel, **le pain sec** est à déposer dans les conteneurs de déchets de cuisine et de nourriture.



**Il a été navrant de constater, lundi 18 octobre dernier, un dépôt sauvage de pneus avec jantes sur le site réservé aux déchets verts.** En cas de récidive, la Municipalité se verra dans l'obligation de poser des caméras de surveillance.

Merci de continuer à respecter les consignes qui vous sont données par les employés de la déchetterie.

## TAXES COMMUNALES

### Taxe déchetterie pour étudiants

En application du règlement communal sur la gestion des déchets (art. 12.3), les habitants de 18 à 25 ans, ayant droit aux allocations familiales, peuvent bénéficier d'une réduction de taxe (Fr. 15.- au lieu de Fr. 80.-), à condition qu'une [attestation d'études ou d'apprentissage de l'année en cours](#) soit déposée au bureau communal [avant le 30 novembre 2021](#). Passé cette date, la taxe adulte sera perçue. Ce document doit être remis [chaque année](#).

### Paiements échelonnés

En cas de difficultés, il vous est possible à tout moment de demander un paiement échelonné des factures des différentes taxes communales, en contactant la boursière communale Mme Amez-Droz :

- par téléphone au 021 866 72 12
- par mail à [bourse@eclepens.ch](mailto:bourse@eclepens.ch)

## PATROUILLEURS SCOLAIRES



La Municipalité a mis en place il y a une année un système de patrouilleurs scolaires, afin de sécuriser les passages piétons situés au Collège et à l'Auberge communale, répondant ainsi à une demande justifiée de plusieurs parents. Ces patrouilleurs et patrouilleuses, de par leur engagement, rendent service à la population et ont pour mission de sécuriser la traversée des routes via les passages piétons.

Malheureusement, il s'est avéré que certains élèves sortant du préau du Collège n'obéissent pas aux directives données et traversent la route de manière dangereuse. Autre fait inacceptable, certain(e)s patrouilleurs/patrouilleuses se sont fait insulter par des citoyens/citoyennes qui accompagnent les enfants.

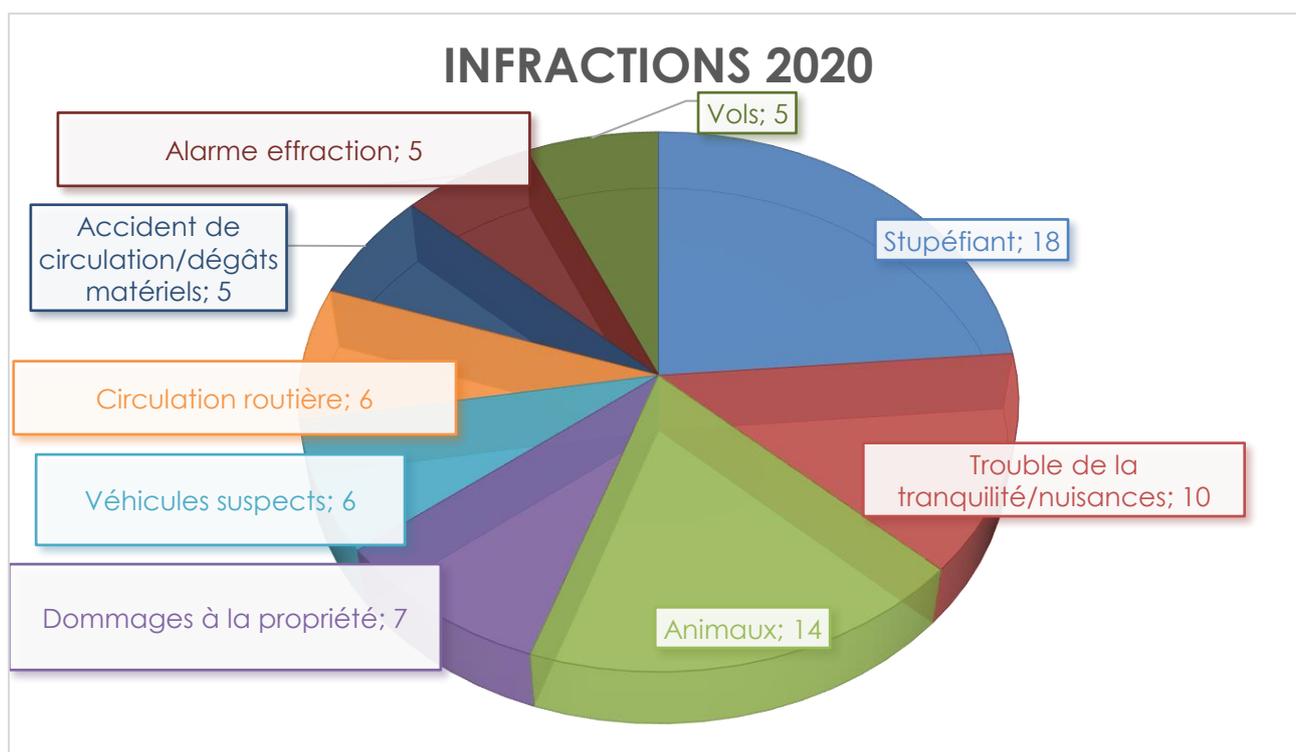
Aux usagers des passages piétons et aux automobilistes, et pour la sécurité de tous, nous demandons de respecter les consignes données par les patrouilleurs et patrouilleuses en place, qui ont suivi une formation donnée par la brigade de prévention routière.

La Municipalité est toujours à la recherche de nouveaux patrouilleurs et nouvelles patrouilleuses. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe actuelle, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale pour plus de renseignements :

- par téléphone au 021 866 72 12
- par mail à [admin@eclepens.ch](mailto:admin@eclepens.ch)

## GENDARMERIE – SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2020

La Police cantonale vaudoise est intervenue à 132 reprises sur la commune d'Eclépens durant le courant de l'année 2020. Vous trouverez dans le graphique ci-dessous les principaux événements survenus



## AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES

### VOS DROITS

#### SUBSIDE ASSURANCE-MALADIE

Aide pour le paiement des primes d'assurance-maladie obligatoire.

#### ALLOCATIONS FAMILIALES

Allocation de naissance et d'adoption, allocations pour enfant et enfant en formation.

#### ALLOCATION POUR PERTE DE GAIN

Lors de congé maternité/paternité ou en cas de service militaire.

#### PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les bénéficiaires de rente ou prestations de l'AVS/AI dont les ressources ne couvrent pas les besoins vitaux.

#### PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR FAMILLES

S'adressent aux familles avec enfant de moins de 16 ans, en complément des ressources de la famille.

#### FONDS CANTONAL POUR LA FAMILLE

Diverses aides en faveur des familles de condition modeste.

#### RENTE-PONT

Pour les personnes proches de la retraite n'ayant pas droit aux indemnités chômage.

#### PRESTATIONS DE L'AVS

Rentes, allocations pour impotent, bonification pour tâches éducatives ou d'assistance, certificat d'assurance, extrait de compte individuel, moyens auxiliaires, etc.

### VOS OBLIGATIONS

#### ASSURANCE MALADIE

Toute personne domiciliée en Suisse doit être affiliée auprès d'une assurance maladie.

#### COTISATIONS AVS

Chacun(e) a l'obligation de cotiser à l'AVS/AI/APG dès l'année des 21 ans jusqu'à l'âge AVS. Des lacunes de cotisations peuvent entraîner une diminution de rente.

#### Personne sans activité lucrative

Contactez-nous, si vous ne cotisez pas/plus au 1<sup>er</sup> pilier.

#### Indépendant

N'oubliez pas de vous affilier à l'AVS, ainsi qu'à l'assurance accident.

#### Employeur

Soyez en règle avec l'AVS en déclarant votre personnel de maison (ménage, jardinage, etc.) ou tout autre employé(e).

### DES QUESTIONS?

#### NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER!

Consultez la liste des communes au verso pour trouver votre agence et contactez-nous pour vous renseigner.

De nombreuses informations sont également disponibles sur notre site Internet: [www.arasmac.ch](http://www.arasmac.ch).



**AAS  
COSSONAY**

Rue des  
Laurelles 5  
Case postale 92  
1304 Cossonay  
+41 21 804 98 70

[aas.cossonay@aras-vd.ch](mailto:aas.cossonay@aras-vd.ch)

### COMMUNES RATTACHÉES:

Chavannes-le-Veyron	La Sarraz
Chevilly	L'Isle
Cossonay-Ville	Mauraz
Cottens	Moiry
Cuarnens	Mont-la-Ville
Dizy	Montricher
Eclépens	Orny
Ferreyres	Pampigny
Gollion	Pompaples
Grancy	Senarclens
La Chauv	Sévery

## RECRUTEMENT DES SAPEURS-POMPIERS



### Envie de passer à l'action ?

Les sapeurs-pompiers du canton de Fribourg, Jura, Neuchâtel et Vaud organisent leur journée de recrutement le

**4 novembre 2021 à 19h00**

Pour les habitants d'Eclépens, le lieu de rendez-vous est fixé à :

Rue des Guebettes – 1315 La Sarraz

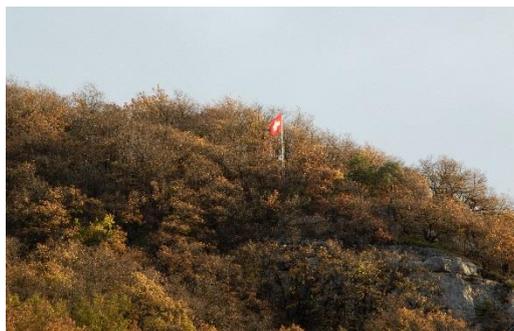
<https://www.118-info.ch>

Venez découvrir l'univers des sapeurs-pompiers.  
Au programme: démonstrations et informations.

## TRAVAUX DES FALAISES

Dans le cadre de la protection des chutes de pierres des falaises d'Eclépens, des travaux de bucheronnage seront entrepris dès la mi-novembre. Ces derniers pourront entraîner quelques nuisances, telles que l'évacuation des troncs au moyen d'hélicoptère.

Nous nous excusons par avance de ces désagréments et vous remercions de votre compréhension.



## LOCATION DE SALLES COMMUNALES –

## CERTIFICAT COVID OBLIGATOIRE

Suite aux nouvelles mesures édictées par la Confédération le 8 septembre dernier, lorsque les réunions privées ont lieu dans des salles communales et que la consommation de boissons et de nourriture est prévue, le certificat COVID est **obligatoire**, qu'importe le nombre de convives. Ceci est valable notamment pour les locations du refuge, de la buvette du foot et de la grande salle.

Lorsque les réunions privées sont tenues dans des locaux privés, elles sont toujours limitées à 30 personnes à l'intérieur et 50 personnes à l'extérieur, sans certificat COVID.

Pour toute information complémentaires liées à la pandémie, merci de vous référer aux sites de la confédération et du canton :

- [www.vd.ch/coronavirus](http://www.vd.ch/coronavirus)
- [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)

## SERVICE DES TRANSPORTS CROIX-ROUGE

L'Association cantonale de la Croix-Rouge vaudoise a mis en place un service de transports pour les districts du Gros-de-Vaud et de Morges.

Ce service propose des transports en véhicule de tourisme aux personnes éprouvant des difficultés à se déplacer pour des **rendez-vous à caractère thérapeutique et, selon les disponibilités, pour les loisirs**.

Les transports sont assurés par des **bénévoles, selon leurs disponibilités**, et proposés en journée, tous les jours ouvrables.

Les demandes de transports doivent parvenir aux bureaux de la Croix-Rouge au moins 48h heures à l'avance. Il ne leur est malheureusement pas toujours possible de satisfaire toutes les demandes.

### Service des transports Croix-Rouge

Tél. 021 340 61 09

Du lundi au jeudi

De 08h00 à 12h00

[benevolat@croixrougevaudoise.ch](mailto:benevolat@croixrougevaudoise.ch)

### Tarifs – facturation mensuelle

Trajet en présence du bénéficiaire*	le km	CHF 1.20
Forfait de prise en charge par course (PEC)*		CHF 4.00
Montant minimum perçu par course (PEC + 5km)*		CHF 10.00
Cotisation annuelle perçue dès la troisième course		CHF 30.00

\* + TVA 7.7%

## VENTE DE VIN

La vente de vin de la commune aura lieu à la buvette du football

**le mercredi 24 novembre 2021 de 17h à 19h**

Pinot gris	50 cl	Fr. 9.-
Pinot noir	70 cl	Fr. 12.-
	50 cl	Fr. 9.-
	140 cl (magnum)	Fr. 28.-
	Magnum en caisse	Fr. 35.-

Carton de 6 verres Fr. 20.-

*Paiement comptant*

*Munissez-vous d'emballages pour le transport de vos bouteilles*



## NOUVEAUX COLLABORATEURS

M. Cédric Bécherraz a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Nous saisissons l'occasion de le remercier pour ses 7 années de collaboration au service de la voirie et de souhaiter la bienvenue à deux nouveaux collaborateurs.



### M. Louis Chaubert

Ce natif de Cossonay, où il vit toujours, a tout d'abord obtenu un CFC de mécanicien moto avant d'effectuer un deuxième apprentissage d'agent d'exploitation à la commune de Cossonay, où il a exercé cette profession durant 4 années après l'obtention de son CFC. Après une expérience de technicien en installations de sécurité extérieure aux CFF, il a intégré le service de la voirie le 1er octobre dernier.



### M. Ferehan Aden

Après un stage de deux semaines en juin dernier en qualité d'auxiliaire au service de la voirie, il a été engagé à 50% pour un CDD et bénéficiera d'un CDI dès le 1<sup>er</sup> novembre 2021, en collaboration avec l'EVAM. Né en Ethiopie, où son épouse et ses deux enfants vivent toujours, il est arrivé en Suisse en tant que Réfugié. Il travaille parallèlement en tant que concierge pour les bâtiments scolaires de l'AS17.

## FENÊTRES DE L'AVENT

Les fenêtres de l'aveut sont de retour à Eclépens !

Tous les habitants d'Eclépens peuvent participer pour animer la vie du village. Pour participer il suffira de :

- Décorer une fenêtre, une porte ou un balcon, avec la mention de la date choisie
- Si le cœur vous en dit, organiser un apéro ou vin chaud pour accueillir ce jour-là vos voisins, amis et autres habitants de la commune pour partager un moment convivial.



La participation est gratuite et l'accueil est facultatif.

Du 1er au 24 décembre, les habitants d'Eclépens pourront se promener dans le village à la recherche des fenêtres de l'Avent. Une carte est disponible pour vous aider à naviguer dans le village : [bit.ly/fenetresavent\\_eclépens](http://bit.ly/fenetresavent_eclépens) .

Les dates où il y a un accueil, chaque habitant doit s'y sentir invité, même s'il ne connaît pas les organisateurs. L'idée est de renforcer les liens des villageois dans cette magie de Noël.

Vous recevrez dans le prochain numéro les adresses complètes des fenêtres. Vous pourrez également trouver cette liste en visionnant le site de la commune [www.eclépens.ch](http://www.eclépens.ch).

Si vous souhaitez participer vous pouvez remplir le formulaire via la lien suivant : [bit.ly/fenetresavent\\_eclépens\\_contact](http://bit.ly/fenetresavent_eclépens_contact) ou, si vous préférez, contactez directement M. Luca Pescatore par tél au 076 548 42 54 ou par mail : [luca.pescatore88@gmail.com](mailto:luca.pescatore88@gmail.com) .

Merci d'avance à tous les habitants qui donneront un peu de leur temps pour que l'ambiance de Noël illumine tout notre village et merci à M. Pescatore d'avoir repris le flambeau !

---

## COMMANDE DE SAPINS DE NOËL

Cette année la commune devant commander les sapins de Noël pour la distribution prévue le 18 décembre prochain, nous avons besoin de connaître le nombre de sapins à mettre à disposition. A cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le bulletin ci-dessous.

Malgré cet achat, les sapins restent offerts aux habitants du village.

**Seules les personnes préalablement inscrites au moyen du bulletin ci-dessous auront droit à un sapin (un seul sapin par famille).**

Bulletin à retourner **avant le lundi 15 novembre 2021**.

Par mail : [admin@eclépens.ch](mailto:admin@eclépens.ch)

Par courrier : Rue du Village 24, CP 12, 1312 Eclépens

Par téléphone : 021 866 72 12



---

### SAPIN DE NOËL

Nom – Prénom : .....

Signature : .....

## 90 ANS DE M. OLIVIER ZURBUCHEN



*(M. Olivier Zurbuchen entouré de son épouse Marianne et de ses fils Jacques à gauche et Denis au centre)*

C'est à l'Auberge communale que M. Olivier Zurbuchen a célébré son 90<sup>ème</sup> anniversaire, en présence de la Municipalité incorporée et de membres de sa famille.

Habitant à Chavannes-près-Renens, c'est dans la construction métallique que M. Zurbuchen a fait son apprentissage.

Ses grands-parents résidant à Pompaples, il connaissait bien la région dans laquelle il a cherché à acquérir du terrain. C'est à Eclépens-Gare qu'il a trouvé une parcelle communale disponible.

A cette époque, construire près d'une gare était intéressant pour le transport.

En 1964 il a donc commencé la construction d'une maison d'habitation avec un atelier de construction métallique. Au début, on lui confiait de petits travaux. Mais après s'être fait connaître et apprécié, l'entreprise se développe rapidement.

En 1972, après des visites d'exposition à Paris et en Allemagne, il a découvert ce nouveau matériau PVC qui devient progressivement une matière première intéressante pour la construction des fenêtres et des portes.

L'entreprise Zurbuchen est pionnière en Suisse romande. Il s'agit bien sûr d'une nouveauté pour laquelle l'entreprise doit s'agrandir et s'équiper de machines révolutionnaires.

En 1992, il crée une Société Anonyme avec ses deux fils Denis et Jacques. L'entreprise compte alors 16 employés. Elle en comptera 85 en 2009 après l'agrandissement de l'entreprise.

Malgré son âge, M. Olivier Zurbuchen s'est totalement investi dans la construction de la nouvelle usine de la Zone Industrielle du Marais en 2016, qui compte à ce jour 130 collaborateurs.

M. Zurbuchen, la Municipalité et les habitants d'Eclépens vous souhaitent une nouvelle fois un très bon anniversaire et vous adressent leurs meilleurs vœux.

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous  
un très bel automne**

